

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 962 900 \$
ET UN EMPRUNT DE 1 962 900 \$ POUR L'EXÉCUTION
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES MANVILLE OUEST ET DOYON**

ATTENDU que la Ville d'Asbestos désire procéder à l'exécution de travaux de réfections des rues Manville Ouest et Doyon ;

ATTENDU que l'article 556 de la Loi sur les cités et villes permet aux municipalités de ne pas soumettre le règlement à l'approbation des personnes habiles à voter pour différents types de travaux si deux conditions sont réunies ;

ATTENDU que les travaux de réfections des rues Manville Ouest et Doyon concernent la voirie et le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville d'Asbestos ;

ATTENDU que le Conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)- Renouvellement de conduites;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 5 février 2018;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ASBESTOS DECRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à effectuer les travaux de réfections des rues Manville Ouest et Doyon pour un montant de 1 962 900 \$ selon l'estimation préparée par la firme CIMA + en date du 05 février 2018, incluant les frais, les taxes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à dépenser une somme de 1 962 900 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos est autorisé à emprunter un montant de 1 962 900 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOpte



HUGUES GRIMARD, MAIRE



MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

ANNEXE A- PAGE SUIVANTE

ANNEXE A



ESTIMATION DE PRIX

Article	Description	Unité de mesure	Quantité (a)	Prix unitaire (b)	Montant avant taxes (c = a x b)
A	Rue Manville Ouest				
A.1	Organisation de chantier				
A.1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
A.1.2	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux	forfait	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
A.1.3	Panneau d'annonce des travaux	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
A.1.4	Gestion de la santé et sécurité au travail	forfait	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
	Sous-total - A.1 Organisation de chantier				32 000,00 \$
A.2	Aqueduc				
A.2.1	Réseau d'alimentation temporaire avec protection incendie	forfait	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
A.2.2	Conduites d'eau potable et vannes existantes à enlever ou abandonner incluant bouchon	forfait	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
A.2.3	Raccordement à l'existant	unité	4	2 100,00 \$	8 400,00 \$
A.2.4	Conduite d'eau potable				
A.2.4.1	- 150 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-18)	m	208	150,00 \$	31 200,00 \$
A.2.5	Vanne et boîte de vanne				
A.2.5.1	- 150 mmØ	unité	5	1 500,00 \$	7 500,00 \$
A.2.6	Poteau incendie	unité	3	7 450,00 \$	22 350,00 \$
A.2.7	Branchement de service 25 mm	unité	12	1 000,00 \$	12 000,00 \$
A.2.8	Montant prévisionnel pour fouille exploratrice	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
A.2.9	Provision pour isolant HI-60, (50 mm d'épaisseur)	m ²	60	30,00 \$	1 800,00 \$
A.2.10	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité	m	208	8,00 \$	1 664,00 \$
	Sous-total - A.2 Aqueduc				107 414,00 \$
A.3	Égout Sanitaire				
A.3.1	Conduites existantes et regards à enlever ou boucher	forfait	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
A.3.2	Maintien des services existants opérationnels durant les travaux	forfait	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
A.3.3	Raccordement à l'existant	unité	4	2 000,00 \$	8 000,00 \$
A.3.4	Conduite d'égout				
A.3.4.1	- 200 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-35)	m	29	140,00 \$	4 060,00 \$
A.3.4.2	- 250 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-35)	m	145	160,00 \$	23 200,00 \$
A.3.5	Regard préfabriqué en béton armé				
A.3.5.1	- 900 mmØ	unité	5	4 500,00 \$	22 500,00 \$
A.3.6	Branchement de service 135 mm	unité	12	900,00 \$	10 800,00 \$
A.3.7	Montant prévisionnel pour fouille exploratrice	unité	3	500,00 \$	1 500,00 \$
A.3.8	Nettoyage, inspection, essais et vérifications				
A.3.8.1	- 2017 (réception provisoire)	m	174	10,00 \$	1 740,00 \$
A.3.8.2	- 2018 (réception définitive)	m	174	10,00 \$	1 740,00 \$
	Sous-total - A.3 Égout sanitaire				77 540,00 \$

Article	Description	Unité de mesure	Quantité (a)	Prix unitaire (b)	Montant avant taxes (c = a x b)
A.4	Égout pluvial				
A.4.1	Conduites existantes, regards et puisards à enlever ou boucher	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
A.4.2	Raccordement à l'existant	unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
A.4.3	Conduite d'égout				
A.4.3.1	- 300 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-35) ou (PEHD, R320)	m	69	185,00 \$	12 765,00 \$
A.4.3.2	- 375 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-35) ou (PEHD, R320)	m	85	195,00 \$	16 575,00 \$
A.4.4	Regard préfabriqué en béton armé				
A.4.4.1	- 900 mm de diamètre	unité	2	4 500,00 \$	9 000,00 \$
A.4.5	Branchement de service 150mm	unité	12	800,00 \$	9 600,00 \$
A.4.6	Drain de rive de la chaussée, 150 mmØ incluant branchement au puisard	m	371	30,00 \$	11 130,00 \$
A.4.7	Puisard préfabriqué en béton armée, 600 mm de diamètre	unité	8	2 400,00 \$	19 200,00 \$
A.4.8	Nettoyage, inspection, essais et vérifications				
A.4.8.1	- 2017 (réception provisoire)	m	154	8,00 \$	1 232,00 \$
A.4.8.2	- 2018 (réception définitive)	m	154	8,00 \$	1 232,00 \$
Sous-total - A.4 Égout pluvial					83 234,00 \$
A.5	Excavation de matériaux 1re classe				
A.5.1	Provision pour excavation de 1re classe en tranchée principale	m	100	150,00 \$	15 000,00 \$
A.5.2	Provision pour excavation de 1re classe en tranchée secondaire	m	50	75,00 \$	3 750,00 \$
Sous-total - A.5 Excavation de matériaux 1re classe					18 750,00 \$

Article	Description	Unité de mesure	Quantité (a)	Prix unitaire (b)	Montant avant taxes (c = a x b)
A.6	Voirie				
A.6.1	Enlèvement du pavage existant et disposition (incluant trait de scie)	m ²	2773	2,00 \$	5 546,00 \$
A.6.2	Enlèvement des trottoirs en béton et pavage existants et disposition (incluant trait de scie)	m	216	10,00 \$	2 160,00 \$
A.6.3	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m ²	2017	10,00 \$	20 170,00 \$
A.6.4	Membrane géotextile de type 2 (quantité provisoire)	m ²	500	3,00 \$	1 500,00 \$
A.6.5	Sous-fondation MG 112	m ²	2017	13,00 \$	26 221,00 \$
A.6.6	Fondation supérieure MG 20	m ²	2017	15,00 \$	30 255,00 \$
A.6.7	Revêtement en enrobé bitumineux				
A.6.7.1	- Couche de base, ESG-14, PG 58-34	m ²	2017	20,00 \$	40 340,00 \$
A.6.7.2	- Couche de surface, ESG-10, PG 58-34	m ²	2017	15,00 \$	30 255,00 \$
A.6.8	Planage à froid aux raccordements du pavage existant	forfait	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
A.6.9	Bordure de béton	m	336	50,00 \$	16 800,00 \$
Sous-total - A.6 Voirie et terrassement					174 747,00 \$
A.7	Réfection des lieux et divers				
A.7.1	Entrée de cours pavées (EC-10) incluant préparation infra	m ²	180	55,00 \$	9 900,00 \$
A.7.2	Entrée de cours gravellées incluant préparation infra	m ²	90	25,00 \$	2 250,00 \$
A.7.3	Gazon en plaques incluant terre végétale	m ²	830	12,00 \$	9 960,00 \$
A.7.4	Trottoir d'entrée en béton de ciment	m ²	15	150,00 \$	2 250,00 \$
A.7.5	Panneaux de signalisation existants à remplacer	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
A.7.6	Réfection du site des travaux, nettoyage et mise en ordre	forfait	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
A.7.7	Marquage de chaussée	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
Sous-total - A.7 Réfection des lieux et divers					28 360,00 \$
MONTANT TOTAL - SECTION A (AVANT TAXES)					522 045,00 \$

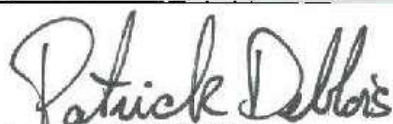
Article	Description	Unité de mesure	Quantité (a)	Prix unitaire (b)	Montant avant taxes (c = a x b)
B	Rue Doyon				
B.1	Organisation de chantier				
B.1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1	65 000,00 \$	65 000,00 \$
B.1.2	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux	forfait	1	7 000,00 \$	7 000,00 \$
B.1.3	Panneau d'annonce des travaux	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
B.1.4	Gestion de la santé et sécurité au travail	forfait	1	6 000,00 \$	6 000,00 \$
	Sous-total - B.1 Organisation de chantier				79 000,00 \$
B.2	Aqueduc				
B.2.1	Réseau d'alimentation temporaire avec protection incendie	forfait	1	40 000,00 \$	40 000,00 \$
B.2.2	Conduites d'eau potable et vannes existantes à enlever ou abandonner incluant bouchon	forfait	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
B.2.3	Raccordement à l'existant	unité	3	2 100,00 \$	6 300,00 \$
B.2.4	Conduite d'eau potable				
B.2.4.1	- 150 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-18)	m	370	150,00 \$	55 500,00 \$
B.2.4.2	- 200 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-18)	m	17	170,00 \$	2 890,00 \$
B.2.5	Vanne et boîte de vanne				
B.2.5.1	- 150 mmØ	unité	12	1 500,00 \$	18 000,00 \$
B.2.5.2	- 200 mmØ	unité	4	2 200,00 \$	8 800,00 \$
B.2.6	Poteau incendie	unité	4	7 450,00 \$	29 800,00 \$
B.2.7	Branchement de service 25 mm	unité	16	1 000,00 \$	16 000,00 \$
B.2.8	Montant prévisionnel pour fouille exploratrice	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
B.2.9	Provision pour isolant HI-60, (50 mm d'épaisseur)	m ²	60	30,00 \$	1 800,00 \$
B.2.10	Nettoyage, désinfection et essais d'étanchéité	m	387	8,00 \$	3 096,00 \$
	Sous-total - B.2 Aqueduc				185 686,00 \$
B.3	Égout Sanitaire				
B.3.1	Conduites existantes et regards à enlever ou boucher	forfait	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
B.3.2	Maintien des services existants opérationnels durant les travaux	forfait	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
B.3.3	Raccordement à l'existant	unité	3	2 000,00 \$	6 000,00 \$
B.3.4	Conduite d'égout				
B.3.4.1	- 250 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-35)	m	211	160,00 \$	33 760,00 \$
B.3.4.2	- 300 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-35)	m	118	180,00 \$	21 240,00 \$
B.3.5	Regard préfabriqué en béton armé				
B.3.5.1	- 900 mmØ	unité	6	4 500,00 \$	27 000,00 \$
B.3.6	Branchement de service 135 mm	unité	16	900,00 \$	14 400,00 \$
B.3.7	Montant prévisionnel pour fouille exploratrice	unité	2	500,00 \$	1 000,00 \$
B.3.8	Nettoyage, inspection, essais et vérifications				
B.3.8.1	- 2017 (réception provisoire)	m	329	10,00 \$	3 290,00 \$
B.3.8.2	- 2018 (réception définitive)	m	329	10,00 \$	3 290,00 \$
	Sous-total - B.3 Égout sanitaire				116 980,00 \$

Article	Description	Unité de mesure	Quantité (a)	Prix unitaire (b)	Montant avant taxes (c = a x b)
B.4	Égout pluvial				
B.4.1	Conduites existantes, regards et puisards à enlever ou boucher	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
B.4.2	Conduite d'égout				
B.4.2.1	- 300 mm de diamètre et accessoires (PVC, DR-35) ou (PEHD, R320)	m	53	185,00 \$	9 805,00 \$
B.4.2.2	- 450 mm de diamètre et accessoires (TBA, CL IV) ou (PEHD, R320)	m	107	200,00 \$	21 400,00 \$
B.4.2.3	- 525 mm de diamètre et accessoires (TBA, CL IV)	m	14	250,00 \$	3 500,00 \$
B.4.2.4	- 600 mm de diamètre et accessoires (TBA, CL IV)	m	118	250,00 \$	29 500,00 \$
B.4.2.5	- 750 mm de diamètre et accessoires (TBA, CL IV)	m	27	325,00 \$	8 775,00 \$
B.4.3	Regard préfabriqué en béton armé				
B.4.3.1	- 900 mm de diamètre	unité	1	4 500,00 \$	4 500,00 \$
B.4.3.2	- 1200 mm de diamètre	unité	3	5 000,00 \$	15 000,00 \$
B.4.3.3	- 1500 mm de diamètre	unité	1	6 000,00 \$	6 000,00 \$
B.4.4	Branchement de service 150mm	unité	16	800,00 \$	12 800,00 \$
B.4.5	Drain de rive de la chaussée, 150 mmØ incluant branchement au puisard	m	643	30,00 \$	19 290,00 \$
B.4.6	Puisard préfabriqué en béton armée, 600 mm de diamètre	unité	18	2 400,00 \$	43 200,00 \$
B.4.7	Nettoyage, inspection, essais et vérifications				
B.4.7.1	- 2017 (réception provisoire)	m	319	8,00 \$	2 552,00 \$
B.4.7.2	- 2018 (réception définitive)	m	319	8,00 \$	2 552,00 \$
Sous-total - B.4 Égout pluvial					179 374,00 \$
B.5	Excavation de matériaux 1re classe				
B.5.1	Provision pour excavation de 1re classe en tranchée principale	m	100	150,00 \$	15 000,00 \$
B.5.2	Provision pour excavation de 1re classe en tranchée secondaire	m	50	75,00 \$	3 750,00 \$
Sous-total - B.5 Excavation de matériaux 1re classe					18 750,00 \$

Article	Description	Unité de mesure	Quantité (a)	Prix unitaire (b)	Montant avant taxes (c = a x b)
B.6	Voirie				
B.6.1	Enlèvement du pavage existant et disposition (incluant trait de scie)	m ²	4043	2,00 \$	8 086,00 \$
B.6.2	Enlèvement des trottoirs en béton et pavage existants et disposition (incluant trait de scie)	m	249	10,00 \$	2 490,00 \$
B.6.3	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m ²	3507	10,00 \$	35 070,00 \$
B.6.4	Membrane géotextile de type 2 (quantité provisoire)	m ²	500	3,00 \$	1 500,00 \$
B.6.5	Sous-fondation MG 112	m ²	3507	13,00 \$	45 591,00 \$
B.6.6	Fondation supérieure MG 20	m ²	3507	15,00 \$	52 605,00 \$
B.6.7	Revêtement en enrobé bitumineux				
B.6.7.1	- Couche de base, ESG-14, PG 58-34	m ²	3507	20,00 \$	70 140,00 \$
B.6.7.2	- Couche de surface, ESG-10, PG 58-34	m ²	3507	15,00 \$	52 605,00 \$
B.6.8	Planage à froid aux raccordements du pavage existant	forfait	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
B.6.9	Bordure de béton	m	683	50,00 \$	34 150,00 \$
Sous-total - B.6 Voirie et terrassement					303 737,00 \$
B.7	Réfection des lieux et divers				
B.7.1	Entrée de cours pavées (EC-10) incluant préparation infra	m ²	235	55,00 \$	12 925,00 \$
B.7.2	Entrée de cours gravelées incluant préparation infra	m ²	90	25,00 \$	2 250,00 \$
B.7.3	Gazon en plaques incluant terre végétale	m ²	1020	12,00 \$	12 240,00 \$
B.7.4	Trottoir d'entrée en béton de ciment	m ²	30	150,00 \$	4 500,00 \$
B.7.5	Panneaux de signalisation existants à replacer	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
B.7.6	Réfection du site des travaux, nettoyage et mise en ordre	forfait	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
B.7.7	Marquage de chaussée	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Sous-total - B.7 Réfection des lieux et divers					37 915,00 \$
MONTANT TOTAL - SECTION B (AVANT TAXES)					921 442,00 \$

Article	Description	Unité de mesure	Quantité (a)	Prix unitaire (b)	Montant avant taxes (c = a x b)
	Résumé du bordereau				
	A. Rue Manville Ouest				522 045,00 \$
	B. Rue Doyon				921 442,00 \$
	Sous-total, articles A à B				1 443 487,00 \$
	Imprévus (10%)				144 348,70 \$
	Honoraires professionnels (10%)				144 348,70 \$
	Sous-total				1 732 184,40 \$
	TPS (5%)				86 609,22 \$
	TVQ (9,975%)				172 785,39 \$
	Total :				1 991 579,01 \$
	Taxes nettes				
	Total :				1 991 579,01 \$
	Crédit TPS (5%)				(86 609,22) \$
	Crédit 50% TVQ (9,975%)				(86 392,70) \$
	Total - taxes nettes				1 818 577,10 \$
	Frais de financement 10%				144 348,70 \$
	Grand Total :				1 962 925,80 \$

Préparé et
 vérifié par :



Patrick Deblais, Ing.
 N° O.I.Q. : 5013794

AVIS DE MOTION :

SEANCE ORDINAIRE DU 5 FEVRIER 2018

ADOPTION DU REGLEMENT :

SEANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

**AVIS PUBLICS POUR LES PERSONNES
 HABILES À VOTER :**

NON APPLICABLE, ARTICLE 556 DE LA LOI SUR LES CITÉS
 ET VILLES

**APPROBATION PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :**

NON APPLICABLE, ARTICLE 556 DE LA LOI SUR LES CITÉS
ET VILLES

APPROBATION PAR LE MINISTRE :

PUBLICATION :

SITE INTERNET DE LA VILLE D'ASBESTOS LE

ENTREE EN VIGUEUR :